

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 129 334

②1 N° d'enregistrement national : **21 12283**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 R 21/207 (2022.01), B 60 R 21/16, B 60 N 2/64, 2/68**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② **Date de dépôt** : 19.11.21.

⑫③ **Priorité** :

⑫④ **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 26.05.23 Bulletin 23/21.

⑫⑤ **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑫⑥ **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

Demande(s) d'extension :

⑦① **Demandeur(s)** : FAURECIA Sièges d'Automobile Société par actions simplifiée (SAS) — FR.

⑦② **Inventeur(s)** : MAUFFREY Jean-Marie, FOUINAT Didier et DURIEZ Didier.

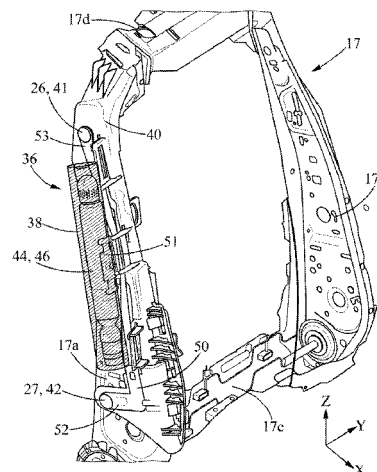
⑦③ **Titulaire(s)** : FAURECIA Sièges d'Automobile Société par actions simplifiée (SAS).

⑦④ **Mandataire(s)** : Plasseraud IP.

⑤④ **Dossier de siège de véhicule muni d'un dispositif de coussin gonflable de sécurité et procédé d'assemblage d'un tel dossier.**

⑤⑦ Dossier (16) de siège de véhicule (10) comprenant une armature de dossier (17) avec un montant (17a, 17b), un dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) et un coussin latéral, le dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) comprenant au moins un coussin gonflable de sécurité (44) et un support de coussin gonflable de sécurité (50) pour la fixation du coussin gonflable de sécurité (44) à l'armature de dossier (17), et le coussin latéral comprenant une garniture de coussin latéral (19) et au moins un support de garniture (40) de coussin latéral pour la fixation du coussin latéral à l'armature de dossier (17), dans laquelle support de garniture (40) et le support de coussin gonflable de sécurité (50) comprennent au moins un point d'assemblage (41, 42) pour leur fixation sur le montant (17a, 17b) de l'armature de dossier (17).

Figure de l'abrégé : Figure 3



FR 3 129 334 - A1



Description

Titre de l'invention : Dossier de siège de véhicule muni d'un dispositif de coussin gonflable de sécurité et procédé d'assemblage d'un tel dossier

Domaine technique

[0001] La présente description est relative à un dossier de siège de véhicule, notamment de véhicule automobile. Il est également décrit un procédé d'assemblage d'un tel dossier ainsi qu'un siège de véhicule comprenant un tel dossier.

Technique antérieure

[0002] Dans le domaine automobile, en particulier, il est connu de munir un dossier de siège d'un dispositif de coussin gonflable de sécurité latéral – ci-après dispositif d'airbag latéral. Un tel dispositif est classiquement fixé sur un montant de l'armature du dossier. Un tel dispositif d'airbag latéral peut viser à limiter le risque de chocs de l'occupant du siège contre la porte, voire le montant central de l'habitacle du véhicule ou encore peut viser à limiter le risque de chocs tête contre tête des occupants de deux sièges disposés transversalement l'un à côté de l'autre dans le véhicule automobile lorsque situé sur le montant le plus au centre du véhicule lorsque situé sur l'autre montant, coté intérieur.

[0003] Cependant, la fabrication d'un tel siège, comprenant notamment la mise en place du dispositif à l'intérieur d'une housse avant de le fixer sur l'armature, complexifie l'assemblage du dispositif d'airbag. Dans ces conditions, le dispositif d'airbag latéral est souvent fixé dans une étape de montage dédiée sur le montant de l'armature de dossier.

[0004] Il est apparu que du fait de cette étape de montage dédiée, l'assemblage des différents éléments qui constitue le dossier de siège est particulièrement complexe et chronophage.

[0005] En outre, un tel dispositif d'airbag conditionne le profil du siège, ce qui contraint à concevoir le siège en fonction de l'encombrement du dispositif d'airbag.

Résumé

[0006] La présente description vient améliorer la situation.

[0007] À cette fin, il est décrit un dossier de siège de véhicule comprenant une armature de dossier avec un montant, un dispositif de coussin gonflable de sécurité et un coussin latéral, le dispositif de coussin gonflable de sécurité comprenant au moins un coussin gonflable de sécurité et un support de coussin gonflable de sécurité pour la fixation du coussin gonflable de sécurité à l'armature de dossier, et le coussin latéral comprenant une garniture de coussin latéral et au moins un support de garniture de coussin latéral pour la fixation du coussin latéral à l'armature de dossier, dans lequel le support de

garniture et le support de coussin gonflable de sécurité comprennent au moins un point d'assemblage pour leur fixation sur le montant de l'armature de dossier.

[0008] Le point d'assemblage peut être commun au support de garniture et au support de coussin gonflable de sécurité pour leur fixation commune sur le montant de l'armature de dossier.

[0009] Ainsi, avantageusement, l'assemblage de l'ensemble formé par le support de garniture et le support de coussin gonflable de sécurité, et donc plus généralement par le coussin latéral, y compris la garniture du coussin latéral et le dispositif de coussin gonflable de sécurité, est facilité par la présence du au moins un point d'assemblage commun.

[0010] Selon des modes de réalisations préférés, le dossier selon l'invention comprend une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises seules ou en combinaison :

- le support de garniture, au moins au niveau du point d'assemblage, est agencé entre le montant de l'armature de dossier et le support de coussin gonflable de sécurité,

- le support de garniture et le support de coussin gonflable de sécurité sont fixés à l'armature de dossier, au niveau du point d'assemblage, par des moyens de fixations communs,

- le support de garniture et le support de coussin gonflable de sécurité comprennent, pour leur fixation sur le montant de l'armature de dossier, deux points d'assemblage commun : un premier point pour une fixation supérieure sur le montant et un second point pour une fixation inférieure sur le montant, la fixation supérieure étant agencée plus haute que la fixation inférieure selon une direction verticale,

- le dossier peut comprendre en outre un déflecteur fixé sur le montant, le déflecteur comprenant les deux points d'assemblage commun au support de garniture et au support de coussin gonflable de sécurité,

- la garniture de coussin latéral comprend une ligne de fuite pour le déploiement du coussin gonflable de sécurité

- le déflecteur comprend en outre une bordure, la bordure étant agencée le long de la ligne de fuite et s'écartant de la ligne de fuite pour le déploiement du coussin gonflable de sécurité entre la bordure et la ligne de fuite,

- le support de garniture comprend une paroi guide configurée pour orienter le déploiement du coussin gonflable de sécurité vers la ligne de fuite,

- le support de garniture et le support de coussin gonflable comprennent des matériaux différents, de préférence le support de garniture étant en matériau plastique et le support de coussin gonflable étant en matériaux métallique.

[0011] Selon un autre aspect, il est également décrit un procédé d'assemblage d'un dossier de siège de véhicule comprenant une armature de dossier, un dispositif de coussin gonflable de sécurité comprenant au moins un coussin gonflable de sécurité et un

support de coussin gonflable de sécurité pour la fixation du coussin gonflable de sécurité, et un coussin latéral comprenant une garniture de coussin latéral et au moins un support de garniture (40) de coussin latéral pour sa fixation à l'armature de dossier, le procédé comprenant :

- préassembler le support de coussin gonflable de sécurité du dispositif de coussin gonflable de sécurité avec le support de garniture du coussin latéral,
- fixer l'ensemble formé, d'une part, par le coussin latéral comprenant la garniture de coussin latéral et le support de garniture, et d'autre part le dispositif de coussin gonflable de sécurité sur l'armature de dossier, par au moins un point d'assemblage pour la fixation du support de garniture et du support de coussin gonflable de sécurité sur le montant de l'armature de dossier.

[0012] En outre, le point d'assemblage peut être commun au support de garniture et au support de coussin gonflable de sécurité, et le procédé peut comprendre :

- préassembler le support de coussin gonflable de sécurité du dispositif de coussin gonflable de sécurité avec le support de garniture du coussin latéral, comprend mettre en correspondance le point d'assemblage commun entre le support de garniture et le support de coussin gonflable de sécurité.

[0013] En outre, le dossier peut comprendre un déflecteur, le procédé comprenant en outre :

- préassembler le déflecteur sur l'ensemble formé d'une part, par le coussin latéral comprenant la garniture de coussin latéral et le support de garniture et, d'autre part, le dispositif de coussin gonflable de sécurité,
- fixer l'ensemble formé par le coussin latéral, le dispositif de coussin gonflable de sécurité et le déflecteur sur l'armature de dossier par ledit au moins un point d'assemblage commun du support de garniture et du support de coussin gonflable de sécurité pour leur fixation sur le montant de l'armature de dossier.

[0014] Selon un autre aspect, il est également décrit un siège de véhicule automobile comprenant une assise avec une armature d'assise et un dossier tel que décrit ci-avant.

Brève description des dessins

[0015] D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront au cours de la description suivante d'une de ses formes de réalisation, donnée à titre d'exemple non limitatif, en regard des dessins joints. Sur les dessins :

[0016] [Fig.1] représente schématiquement une vue de côté d'un exemple de siège de véhicule ;

[0017] [Fig.2] représente schématiquement une vue de côté d'un exemple d'une partie latérale de siège de véhicule ;

[0018] [Fig.3] représente schématiquement en perspective un exemple d'armature de dossier équipée d'un exemple de dispositif d'airbag latéral, pouvant être mis en œuvre dans le

siège de véhicule de la [Fig.1] ;

[0019] [Fig.4] représente schématiquement une vue en coupe selon l'axe A-A de l'exemple de siège de véhicule de la [Fig.2].

Description des modes de réalisation

[0020] Sur les différentes figures, les mêmes références désignent des éléments identiques ou similaires. À fin de concision, seuls les éléments qui sont utiles à la compréhension du mode de réalisation décrit sont représentés sur les figures et sont décrits de manière détaillée dans la suite.

[0021] Dans la description qui suit, lorsque l'on fait référence à des qualificatifs de position absolue, tels que les termes « avant », « arrière », « haut », « bas », « gauche », « droite », etc., ou relative, tels que les termes « dessus », « dessous », « supérieure », « inférieur », etc., ou à des qualificatifs d'orientation, tels que « horizontale », « vertical », etc., il est fait référence, sauf précision contraire, à l'orientation des figures ou d'un siège de véhicule dans sa position normale d'utilisation.

[0022] En particulier, la direction longitudinale X s'entend de la direction longitudinale du siège. La direction longitudinale du siège est considérée être la même que la direction longitudinale du véhicule automobile dans lequel le siège est monté. Cette direction longitudinale X correspond à la direction normale d'avancement du véhicule. La direction longitudinale X est horizontale. La direction transversale Y du siège correspond ainsi à la direction transversale ou latérale du véhicule automobile. Cette direction transversale correspond à une direction perpendiculaire à la direction normale d'avancement du véhicule. La direction transversale Y est horizontale. Enfin, la direction verticale Z est une direction verticale du siège, perpendiculaire aux directions longitudinale et transversale.

[0023] La [Fig.1] représente de façon schématique un siège de véhicule automobile 10 monté sur un mécanisme à glissières 12.

[0024] Le siège 10 comporte une assise 13, avec une armature d'assise 14 et une garniture d'assise 15, sur laquelle un dossier 16, avec une armature dossier 17 et une garniture de dossier 18, est monté. L'armature de dossier 17 est ici pivotante autour d'un axe A transversal, par rapport à l'armature d'assise 14. Pour ce faire, un mécanisme d'articulation 20 est disposé entre l'armature d'assise 14 et l'armature de dossier 17.

[0025] La garniture de dossier 18 peut en outre se composer d'un coussin central qui comprend une garniture centrale (non représentée), et de deux coussins latéraux qui comprennent respectivement deux garnitures de coussin latéral 19, et Chaque coussin latéral est agencé sur l'armature de dossier 17, latéralement, de part et d'autre du coussin central. La garniture (du coussin central ou des coussins latéraux) forme typiquement une matelassure, par exemple une mousse expansée, conférant le moelleux

et le confort du siège

- [0026] L'assise 13 est montée sur des profilés mobiles 22, également appelé coulisses ou profilés mâles, par l'intermédiaire de pieds 24, 26. Chaque profilé mobile 22 fait partie d'une glissière 12 et est associé à un profilé fixe 28. Le profilé fixe 28 est également appelé rail ou profilé femelle. Le profilé fixe 28 est fixé au plancher 30 d'un véhicule automobile.
- [0027] Selon l'exemple illustré, le siège 10 peut également comprendre un appui-tête 34. L'appui-tête 34 peut également comprendre une armature d'appui-tête et une garniture d'appui-tête.
- [0028] Dans la suite, on décrit plus en détail des exemples de dossiers 16 pouvant être mis en œuvre dans le siège 10 de la [Fig.1], en regard des figures 2 à 4.
- [0029] Comme illustré à la [Fig.2], l'armature de dossier 17 comprend essentiellement un premier montant 17a, un deuxième montant 17b, une première traverse 17c, ci-après dite « traverse basse 17c », et une deuxième traverse 17d, ci-après dite « traverse haute 17d ». Les montants 17a, 17b et les traverses 17c, 17d forment une armature de dossier 17 en forme de cadre. Pour ce faire, les montants 17a, 17b, et les traverses 17c, 17d peuvent être fixées ensemble, notamment soudés ensemble. Alternativement, l'armature de dossier 17 est monobloc, celle-ci étant par exemple moulée.
- [0030] Le premier montant 17a est destiné à être disposé le plus au centre du véhicule automobile, tandis que le deuxième montant 17b est destiné à être disposé le plus près d'un côté latéral du véhicule. La traverse basse 17c est destinée à être la traverse la plus proche du dispositif d'articulation 20, le dispositif d'articulation pouvant même être fixé sur la traverse basse 17c. La traverse haute 17d est destinée à être la traverse la plus proche de l'appui-tête 34.
- [0031] Dans la suite de la description, l'invention est décrite arbitrairement en référence au premier montant 17a. Cependant, l'invention peut être alternativement ou au surplus mise en œuvre sur le deuxième montant 17b.
- [0032] Comme illustré sur cette [Fig.2], le premier montant 17a comprend une fixation supérieure 26 et une fixation inférieure 27. Les fixations supérieure et inférieure 26, 27 sont des trous traversant prévus pour recevoir des moyens de fixation 60, tel que décrit plus loin. Selon la direction verticale Z, la fixation supérieure 26 est prévue en partie haute du premier montant 17a et la fixation inférieure 27 est prévue en partie basse du premier montant 17a, la fixation supérieure 26 étant positionnée plus haute que la fixation inférieure 27, par rapport à la direction verticale Z.
- [0033] Comme illustré sur la [Fig.2] et plus en détail sur la [Fig.3], un coussin latéral est agencé sur le premier montant 17a. Sur la [Fig.2], on peut voir que la garniture de coussin latéral 19 comprend, selon la direction longitudinale X, un bord externe 19a et un bord interne 19b. Le bord interne 19b est prévu pour être agencé au contact, ou à

proximité immédiate, d'une partie arrière d'un siège de véhicule, comme par exemple une coque arrière de siège de véhicule. Le bord interne 19b est, de préférence, un profilé de garniture qui est fixé sur le support de garniture 40, en particulier sur lequel est surmoulé la mousse de dossier. Le bord interne 19b est en outre de préférence agencé au droit du premier montant 17a.

[0034] En outre, avantageusement, le bord interne 19b de la garniture de coussin latéral 19 peut constituer une ligne de fuite pour un dispositif d'airbag latéral 36 (détaillé plus loin). Alternativement, la ligne de fuite (bord interne 19b) peut être complétée par une paroi guide – ou paroi inclinée 19c. La paroi guide 19c, visible dans la vue en coupe de la [Fig.4], selon l'axe A-A illustré à la [Fig.2], oriente le déploiement d'un coussin gonflable de sécurité du dispositif d'airbag latéral 36 vers la ligne de fuite. Cette paroi 19c est réalisée par un profilé de garnissage du coussin latéral de dossier qui de préférence appartient à un support de garniture 40. La paroi 19c sépare ainsi la zone de l'airbag de la face arrière de la mousse et la garniture de coussin latéral de dossier et assure ainsi un déploiement de l'airbag vers la ligne de fuite, sans déchirer la mousse.

[0035] En outre, le coussin latéral comprend, outre la garniture du coussin latéral 19, un support de garniture 40, pour la fixation de la garniture de coussin latéral 19 sur le premier montant 17a. La [Fig.3] illustre le support de garniture 40, sans la garniture de coussin latéral 19. Le support de garniture est préférentiellement en matériau plastique. Le support de garniture 40 est fixé sur le premier montant 17a via deux points d'assemblage 41, 42. Plus précisément, le support de garniture 40 est fixé sur le premier montant 17a via un premier point 41 et un deuxième point 42. Le premier point 41 est prévu pour coopérer avec la fixation supérieure 26 agencée sur le premier montant 17a, et le deuxième point 42 est prévu pour coopérer avec la fixation inférieure 27 agencée sur le premier montant 17a. Les premier et deuxième points 41, 42 coopèrent respectivement avec les fixations supérieure 26 et inférieure 27 via les moyens de fixation 60. Les moyens de fixation 60 sont par exemple des ensembles boulon-écrou ou des rivets. Les moyens de fixation 60 permettent ainsi la fixation solide du support de garniture 40 (et donc de la garniture de coussin latéral 19) sur le premier montant 17a.

[0036] Par conséquent, selon la présente invention, la fixation de la garniture de coussin latéral 19 sur un montant de l'armature 17 nécessite uniquement deux points de fixation.

[0037] La [Fig.3] illustre en outre un dispositif de coussin gonflable de sécurité latéral – ci-après dispositif d'airbag latéral – 36, agencé sur le premier montant 17a. Alternativement, le dispositif d'airbag latéral 36 peut être agencé sur le deuxième montant 17b.

[0038] Ici, le dispositif d'airbag latéral 36 comprend un coussin gonflable de sécurité 44 (ou

airbag) et une cartouche 46 d'inflation du coussin gonflable de sécurité 44. Le coussin gonflable de sécurité 44 et la cartouche 46 sont agencés dans une poche 38, ou chaussette. La poche 38 est en matériau textile non-tissé. La cartouche 46 est en communication de fluide avec le coussin gonflable de sécurité 44. La poche 38 est conformée pour s'ouvrir en cas de déploiement du coussin gonflable de sécurité 44.

[0039] Le dispositif d'airbag latéral 36 comprend en outre un support de coussin gonflable de sécurité d'airbag – ci-après support d'airbag – 50, pour son agencement sur le premier montant 17a. La cartouche 46 est par exemple fixée au support d'airbag 50, sur une platine 51.

[0040] Le support d'airbag 50 s'étend longitudinalement selon la direction verticale Z, entre une extrémité supérieure de support d'airbag 53 et une extrémité inférieure de support d'airbag 52. Le support d'airbag est de préférence en matériau métallique, tel que par exemple en acier. Le support d'airbag 50 est fixé sur le premier montant 17a via les deux points d'assemblage 41, 42, également prévus pour la fixation du support de garniture 40 sur le premier montant 17a. Le premier point 41 peut être prévu vers l'extrémité supérieure de support d'airbag 53 et le second point 42 peut être prévu vers l'extrémité inférieure de support d'airbag 52. Le support de garniture 40 et le support d'airbag 50 comprennent ainsi deux points d'assemblage communs pour leur fixation commune sur le premier montant 17a. En d'autres termes, le support d'airbag 50 et le support de garniture 40 sont tous les deux fixés ensemble sur le montant, par des points d'assemblage communs.

[0041] En outre, le support d'airbag 50 est agencé sur le support de garniture 40. On comprend donc que, une fois le support d'airbag 50 et le support de garniture 40 fixés sur le montant, le support de garniture 40 est agencé entre le support d'airbag 50 et le montant. En d'autres termes, le support d'airbag 50 est agencé sur le support de garniture 40, lui-même agencé sur le montant. Le support d'airbag 50 est donc superposé sur le support de garniture 40, qui superpose le montant.

[0042] Alternativement, le dispositif d'airbag latéral 36 peut comprendre une platine intermédiaire (non-illustrée) sur laquelle est fixée la platine 51 supportant la cartouche 46. La platine intermédiaire peut par exemple être en métal, tel que par exemple de l'acier. La platine intermédiaire est fixée au support d'airbag 50. Autrement décrit, la cartouche 46 est fixée au premier montant 17a par l'intermédiaire de la platine intermédiaire, elle-même fixée au support d'airbag 50. On peut également prévoir que la platine intermédiaire possède au moins un point d'assemblage 41 et/ou 42 commun au support d'airbag 50. f

[0043] On peut ainsi remarquer que l'assemblage du support de garniture 40 et du support d'airbag 50 sur un montant est particulièrement facile, puisque l'assemblage ne nécessite que deux points d'assemblage, ces points étant communs, c'est-à-dire

identiques, au support de garniture 40 et au support d'airbag 50. En d'autres termes, seuls les deux points d'assemblage 41, 42 permettent la fixation du support de garniture 40 et du support d'airbag 50 sur un montant de l'armature 17.

- [0044] Alternativement, un déflecteur 70 peut être fixé sur le premier montant 17a. Dans ce cas, comme visible à la [Fig.2], le déflecteur 70 est agencé par-dessus le dispositif d'airbag latéral 36. En d'autres termes, le déflecteur 70 enveloppe le dispositif d'airbag latéral 36.
- [0045] Le déflecteur 70 s'étend longitudinalement selon la direction verticale Z, entre une extrémité supérieure de déflecteur 73 et une extrémité inférieure de déflecteur 72. Le déflecteur 70 est fixé sur le premier montant 17a via les deux points d'assemblage 41, 42, également prévus pour la fixation du support de garniture 40 et du support d'airbag 50 sur le premier montant 17a. Le premier point 41 peut être prévu vers l'extrémité supérieure de déflecteur 73 et le second point 42 peut être prévu vers l'extrémité inférieure de déflecteur 72. Le support de garniture 40, le support d'airbag 50 et le déflecteur 70 comprennent ainsi deux points d'assemblage communs pour leur fixation commune sur le premier montant 17a.
- [0046] Le déflecteur 70 est configuré pour orienter le déploiement du coussin gonflable de sécurité 44. Une bordure 71 – ou profilé de garnissage – est agencée sur le déflecteur 70. La bordure 71 est en outre agencée le long du bord interne 19c de coussin latéral 19. La bordure 71 peut être de forme complémentaire au bord interne 19b, et ainsi suivre la forme de la garniture de coussin latéral 19. Le coussin gonflable de sécurité 44 se déploie le long de la bordure 71. De préférence, le déflecteur 70 peut être un support à une couche de revêtement en polyuréthane. Le déflecteur 70 comprend un matériau semi-rigide, tel que par exemple du polyuréthane. En cas de déploiement du coussin gonflable de sécurité 44, la bordure 71, en raison de la flexibilité du déflecteur 70, s'écarte de la ligne de fuite de la garniture de coussin latéral 19 pour permettre au coussin gonflable de sécurité 44 de se déployer.
- [0047] On décrit à présent un procédé d'assemblage du dossier 16 de siège de véhicule. Le procédé est ici décrit en référence au premier montant 17a, mais peut également être mis en œuvre sur le deuxième montant 17b.
- [0048] D'une façon générale, le procédé consiste à fixer sur le premier montant 17a le coussin latéral, y compris la garniture du coussin latéral 19 et le support de garniture 40 sur lequel le dispositif d'airbag latéral 36 est pré-monté (ou pré-assemblé). L'ensemble composé du coussin latéral et du dispositif d'airbag latéral 36 est ainsi fixé sur le premier montant 17a en une seule étape d'assemblage. Le montage du dispositif d'airbag latéral 36 peut donc se faire en simultané de la fixation du coussin latéral (y compris la garniture du coussin latérale 19 et le support de la garniture 40) sur le premier montant 17a. Il en résulte une simplification un gain de temps du le procédé

d'assemblage du dossier de siège.

[0049] Plus précisément, le procédé comprend :

- préassembler le dispositif d'airbag latéral 36 avec le support de garniture 40. En particulier, on place le dispositif d'airbag latéral 36 sur le support de garniture 40, de sorte que les points d'assemblage soient confondus, c'est-à-dire un seul premier point d'assemblage 41 et un seul deuxième point d'assemblage 42.

[0050] Ensuite, le procédé comprend :

- fixer l'ensemble formé d'une part, par le coussin latéral, y compris le support de garniture 40 et la garniture de coussin latérale 19, et d'autre part, le dispositif d'airbag latéral 36 sur l'armature de dossier 17. En particulier, on fait correspondre le premier point d'assemblage 41 et le deuxième point d'assemblage 42, de l'ensemble formé par le support de garniture 40 et le dispositif d'airbag latéral 36 avec, respectivement, la fixation supérieure 26 et la fixation inférieure 27 du premier montant 17a. On fixe ensuite l'ensemble formé par le support de garniture 40 et le dispositif d'airbag latéral 36 sur l'armature de dossier 17, à l'aide des moyens de fixation 60, prévu pour coopérer avec les premier et deuxième points d'assemblage 41, 42, au niveau de la fixation supérieure 26 et de la fixation inférieure 27.

[0051] En outre, le procédé peut comprendre :

- préassembler le déflecteur 70 sur l'ensemble formé par le support de garniture 40 et le dispositif d'airbag latéral 36. Le déflecteur 70 est dans ce cas monté sur le support de garniture 40, par-dessus le dispositif d'airbag latéral 36. Il en résulte un seul premier point d'assemblage 41 et un seul deuxième point d'assemblage 42. On procède ensuite la fixation de l'ensemble formé par le support de garniture 40, le dispositif d'airbag latéral 36 et le déflecteur 70 comme détaillé au paragraphe précédent.

[0052] Le procédé décrit, selon la présente invention, permet donc de préparer d'une part les éléments à fixer sur un montant de l'armature de dossier 17 avant d'autre part leur fixation sur le montant. Il n'est ainsi pas nécessaire de fournir le montant dès le début du procédé d'assemblage du dossier, les étapes préparatoires pouvant être préparées à distance de l'armature, avant de fixer, en un seul tenant les éléments de garniture latéral et d'airbag sur le montant de l'armature.

Revendications

- [Revendication 1] Dossier (16) de siège de véhicule (10) comprenant une armature de dossier (17) avec un montant (17a, 17b), un dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) et un coussin latéral, le dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) comprenant au moins un coussin gonflable de sécurité (44) et un support de coussin gonflable de sécurité (50) pour la fixation du coussin gonflable de sécurité (44) à l'armature de dossier (17), et le coussin latéral comprenant une garniture de coussin latéral (19) et au moins un support de garniture (40) de coussin latéral pour la fixation du coussin latéral à l'armature de dossier (17), dans lequel le support de garniture (40) et le support de coussin gonflable de sécurité (50) comprennent au moins un point d'assemblage (41, 42) pour leur fixation sur le montant (17a, 17b) de l'armature de dossier (17).
- [Revendication 2] Dossier selon la revendication 1, dans lequel le support de garniture (40), au moins au niveau du point d'assemblage (41, 42), est agencé entre le montant (17a, 17b) de l'armature de dossier (17) et le support de coussin gonflable de sécurité (50).
- [Revendication 3] Dossier selon la revendication 1 ou 2, dans lequel le point d'assemblage (41, 42) est commun au support de garniture (40) et au support de coussin gonflable de sécurité (50) pour leur fixation commune sur le montant (17a, 17b) de l'armature de dossier (17).
- [Revendication 4] Dossier selon la revendication 3, dans lequel le support de garniture (40) et le support de coussin gonflable de sécurité (50) sont fixés à l'armature de dossier (17), au niveau du point d'assemblage (41, 42), par des moyens de fixations communs (60).
- [Revendication 5] Dossier selon la revendication 3 ou 4, dans lequel le support de garniture (40) et le support de coussin gonflable de sécurité (50) comprennent, pour leur fixation sur le montant (17a, 17b) de l'armature de dossier (17), deux points d'assemblage commun : un premier point (41) pour une fixation supérieure (26) sur le montant (17a, 17b) et un second point (42) pour une fixation inférieure (27) sur le montant (17a, 17b), la fixation supérieure (26) étant agencée plus haute que la fixation inférieure (27) selon une direction verticale (Z).
- [Revendication 6] Dossier selon la revendication 5, comprenant en outre un déflecteur (70) fixé sur le montant (17a, 17b), le déflecteur (70) comprenant les deux points d'assemblage (41, 42) commun au support de garniture (40) et au

- support de coussin gonflable de sécurité (50).
- [Revendication 7] Dossier selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la garniture de coussin latéral (19) comprend une ligne de fuite (19b) pour le déploiement du coussin gonflable de sécurité (44).
- [Revendication 8] Dossier selon la revendication 7, dans lequel le déflecteur (70) comprend une bordure (71), la bordure (71) étant agencée le long de la ligne de fuite (19b) et s'écartant de la ligne de fuite (19b) pour le déploiement du coussin gonflable de sécurité (44) entre la bordure (71) et la ligne de fuite (19b).
- [Revendication 9] Dossier selon la revendication 7, dans lequel le support de garniture (40) comprend une paroi guide (19c) configurée pour orienter le déploiement du coussin gonflable de sécurité (44) vers la ligne de fuite (19b).
- [Revendication 10] Dossier selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le support de garniture (40) et le support de coussin gonflable (50) comprennent des matériaux différents, de préférence le support de garniture (40) étant en matériau plastique et le support de coussin gonflable étant en matériaux métallique.
- [Revendication 11] Procédé d'assemblage d'un dossier (16) de siège de véhicule (10) comprenant une armature de dossier (17), un dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) comprenant au moins un coussin gonflable de sécurité (44) et un support de coussin gonflable de sécurité (50) pour la fixation du coussin gonflable de sécurité (44), et un coussin latéral comprenant une garniture de coussin latéral (19) et au moins un support de garniture (40) de coussin latéral pour sa fixation à l'armature de dossier (17), le procédé comprenant :
- préassembler le support de coussin gonflable de sécurité (50) du dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) avec le support de garniture (40) du coussin latéral,
 - fixer l'ensemble formé, d'une part, par le coussin latéral comprenant la garniture de coussin latéral (19) et le support de garniture (40), et d'autre part le dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) sur l'armature de dossier (17), par au moins un point d'assemblage (41, 42) pour la fixation du support de garniture (40) et du support de coussin gonflable de sécurité (50) sur le montant (17a, 17b) de l'armature de dossier (17).
- [Revendication 12] Procédé d'assemblage selon la revendication 11, dans lequel le point d'assemblage (41, 42) est commun au support de garniture (40) et au support de coussin gonflable de sécurité (50), et dans lequel:

- préassembler le support de coussin gonflable de sécurité (50) du dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) avec le support de garniture (40) du coussin latéral, comprend mettre en correspondance le point d'assemblage (41, 42) commun entre le support de garniture (40) et le support de coussin gonflable de sécurité (50).

[Revendication 13]

Procédé d'assemblage selon la revendication 12, le dossier (16) comprenant en outre un déflecteur (70), le procédé comprenant en outre :

- préassembler le déflecteur (70) sur l'ensemble formé d'une part, par le coussin latéral comprenant la garniture de coussin latéral (19) et le support de garniture (40) et, d'autre part, le dispositif de coussin gonflable de sécurité (36),

- fixer l'ensemble formé par le coussin latéral, le dispositif de coussin gonflable de sécurité (36) et le déflecteur (70) sur l'armature de dossier (17) par ledit au moins un point d'assemblage (41, 42) commun du support de garniture (40) et du support de coussin gonflable de sécurité (50) pour leur fixation sur le montant (17a, 17b) de l'armature de dossier (17).

[Revendication 14]

Siège de véhicule automobile (10) comprenant une assise (14) avec une armature d'assise (15) et un dossier (16) selon l'une des revendications 1 à 10 ou encore obtenu selon le procédé d'assemblage des revendications 11 à 13.

[Fig. 1]

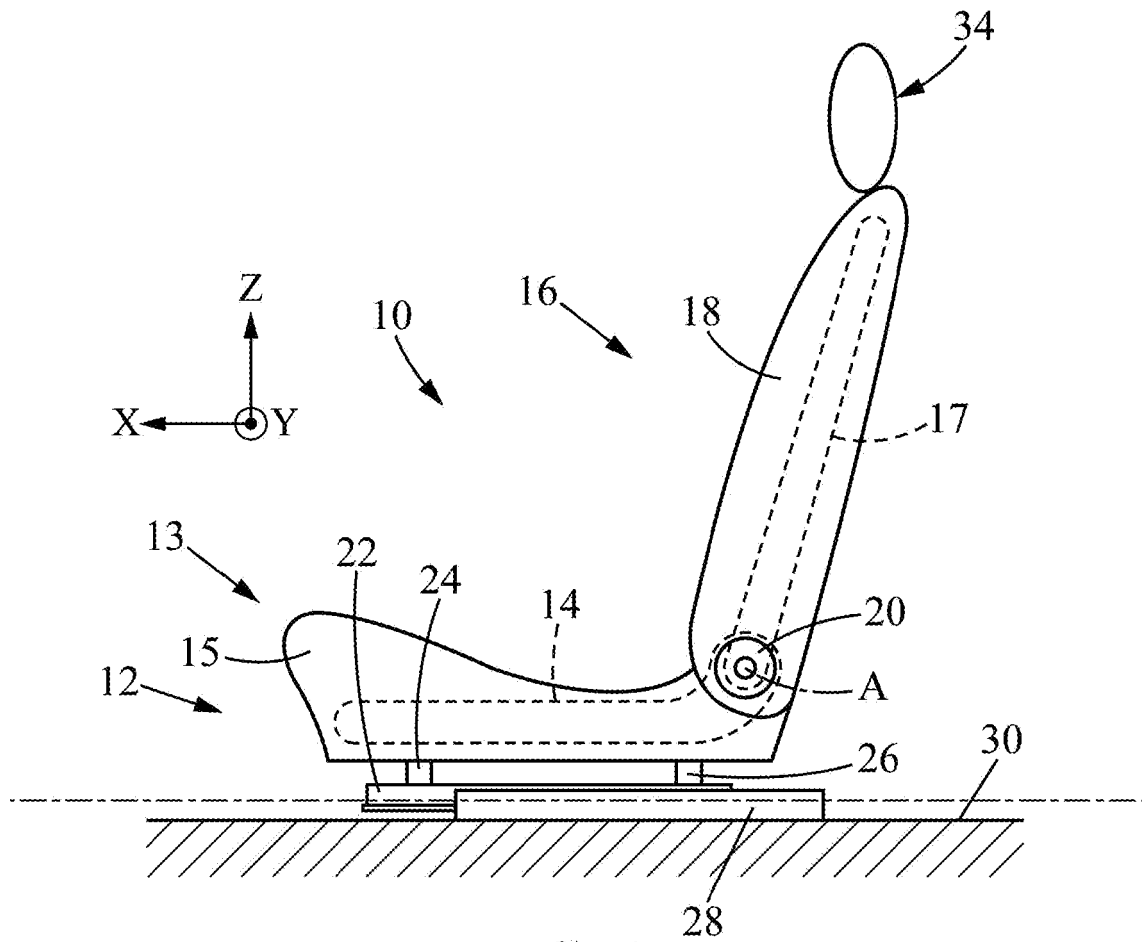


FIG. 1

[Fig. 2]

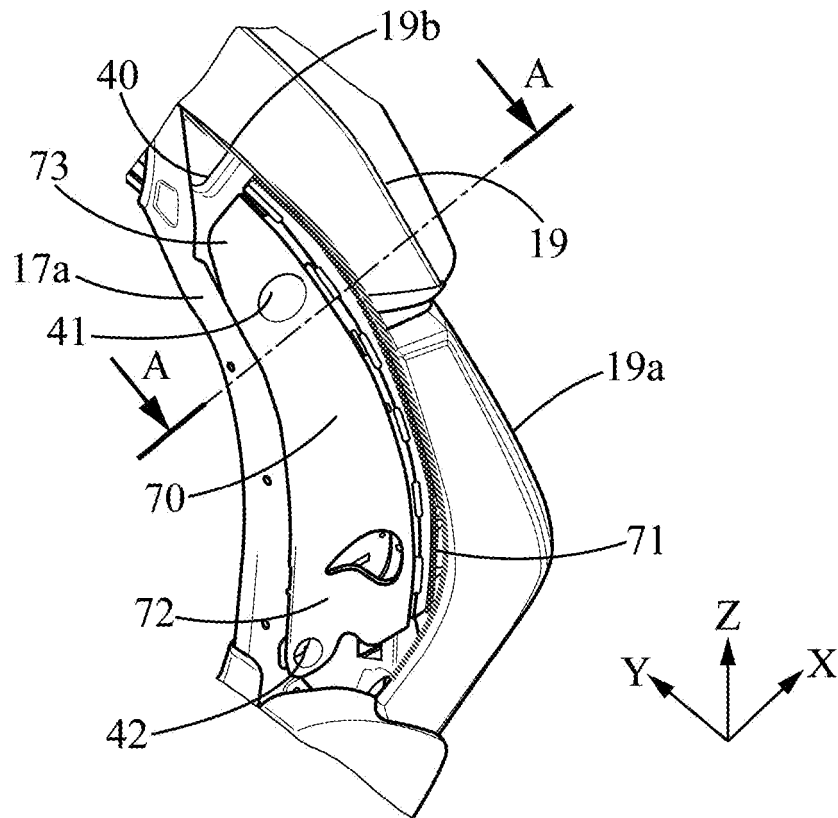


FIG. 2

[Fig. 3]

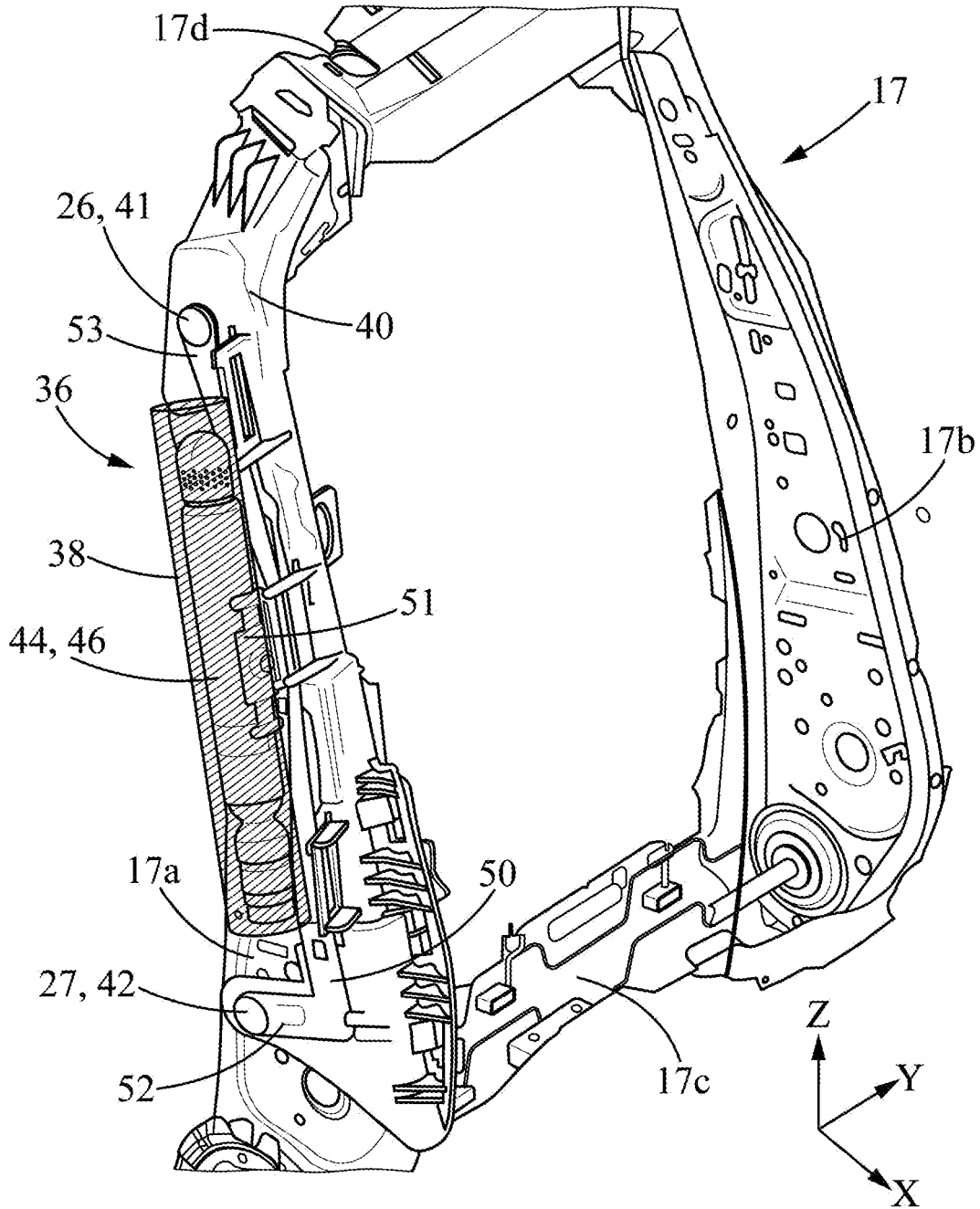


FIG. 3

[Fig. 4]

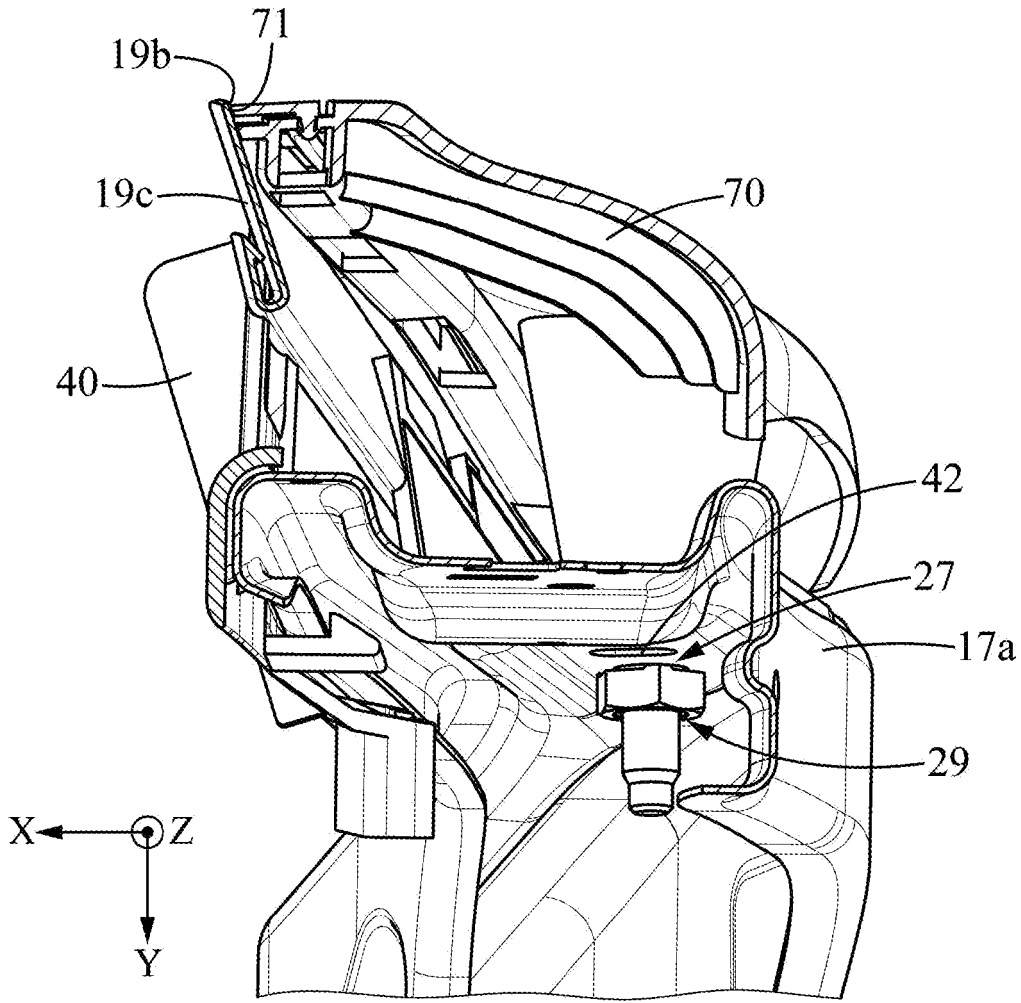


FIG. 4

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 899787
FR 2112283

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2006/163850 A1 (INAZU TADASHI [JP] ET AL) 27 juillet 2006 (2006-07-27) * alinéa [0001] - alinéa [0056]; figures * -----	1-5, 7-12,14	B60R21/207 B60R21/16 B60N2/64 B60N2/68
A	US 2013/175792 A1 (FUKAWATASE OSAMU [JP] ET AL) 11 juillet 2013 (2013-07-11) * alinéa [0001] - alinéa [0083]; figures * -----	1,11	
A	US 2018/319301 A1 (HABY AXEL [DE] ET AL) 8 novembre 2018 (2018-11-08) * alinéa [0001] - alinéa [0055]; figures * -----	1,11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60R B60N
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
5 juillet 2022		David, Pascal	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2112283 FA 899787**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **05-07-2022**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2006163850 A1	27-07-2006	CN 1810549 A	02-08-2006
		JP 4463700 B2	19-05-2010
		JP 2006205765 A	10-08-2006
		US 2006163850 A1	27-07-2006

US 2013175792 A1	11-07-2013	CN 103108781 A	15-05-2013
		EP 2617606 A1	24-07-2013
		JP 5408360 B2	05-02-2014
		JP WO2012035619 A1	20-01-2014
		US 2013175792 A1	11-07-2013
		WO 2012035619 A1	22-03-2012

US 2018319301 A1	08-11-2018	CN 208036032 U	02-11-2018
		DE 102017207622 A1	08-11-2018
		US 2018319301 A1	08-11-2018
